



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2025/07/07/4.8 portant sur

### Un Avis rendu par la CCI Nice Côte d'Azur en matière d'urbanisme : Modification n°5 - PLU de Mandelieu-la-Napoule

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 07 juillet 2025*

## PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**.

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet AUDITMED, **Commissaires aux comptes**.

Monsieur KLEYNHOFF Bernard, **Président Honoraire**.

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Présidente, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LIZZANI Elisabeth, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires**.

**49 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, **Membres Associés**.

Mesdames et Messieurs BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LEVI Jean-Pierre, PUY Michel, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**.



## ABSENTS

---

Monsieur Laurent HOTTIAUX – **Préfet des Alpes-Maritimes.**

Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes.**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA.

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents Honoraires.**  
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Madame BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MESSINA Aurélie, PASTORELLI Nadège, TRICART Michel, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DEBAISIEUX Jean-Marie, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, SERVANT Lionel, THEIS James, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, RAPIOR Blaise, ROSSY Edwige, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques.**

**VUS :**

- › Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- › Les articles 42 et 73 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- › L'avis favorable du Bureau en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**CONSIDERANT :**

- ↳ Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article 73 du Règlement Intérieur de la CCINCA, le Bureau est l'instance consultative de la CCINCA qui a pour attributions de conseiller et d'assister le Président dans la préparation des Assemblées générales et pour toute question intéressant la CCINCA ; à ce titre, il a été sollicité et a rendu un avis favorable lors de sa consultation électronique du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article 42 du Règlement Intérieur de la CCINCA, l'Assemblée générale dispose d'une compétence générale au sein de la CCINCA et délibère à ce titre sur toutes les affaires relatives à la CCINCA.



## DELIBERATION

### LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **ADOPTENT UN AVIS FAVORABLE** sur la procédure de modification n°5 du PLU de Mandelieu-La Napoule, précisé dans le tableau ci-après :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Mandelieu-la-Napoule	<p>Modification n°5 du PLU de Mandelieu-la-Napoule</p> <p>La commune de Mandelieu – La Napoule a engagé une modification n°5 de son Plan Local d'Urbanisme. Le PLU approuvé le 17 décembre 2017 a été annulé par le juge. Cette annulation a eu pour effet de remettre en vigueur le document d'urbanisme antérieur : le PLU approuvé le 24 septembre 2012.</p> <p><b>Objet de la modification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>Création d'un linéaire de protection commerciale en centre-ville des Termes</b> <b>Impact positif :</b> Renforcement de la centralité commerciale et maintien de l'attractivité du cœur de ville.</li><li>→ <b>Inclusion d'un îlot à bâtir dégradé à l'angle de la route de Tanneron et de l'avenue de Cannes dans le zonage UA2</b> <b>Impact positif :</b> Fort potentiel de mutation vers une autre destination que le logement (risque inondation).</li><li>→ <b>Inclusion du parking Maurice Béguier (Av du Mal de Lattre de Tassigny dans le prolongement de l'avenue de Cannes) qui passe en secteur UD1a</b> <b>Impact positif :</b> Construction d'une offre de services BHNS.</li><li>→ <b>Reclassement en zone UT1 de terrains en bord de Siagne (Avenue de la Mer)</b> <b>Impact positif :</b> Meilleure cohérence avec la vocation touristique du secteur.</li><li>→ <b>Élargissement du zonage Umb à d'autres activités économiques en cohérence avec la zone des Tourrades.</b> <b>Impact positif :</b> Développement et diversification de l'offre économique.</li><li>→ <b>Assouplissement des règles pour la modernisation des hôtels en zone UD</b> <b>Impact positif :</b> Facilitation des travaux de rénovation, soutien à la montée en gamme de l'offre hôtelière locale.</li></ul>	Favorable

**Avis favorable**



